



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

N° 2026/57

Date de Convocation
18/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Louis Lemaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLANTER, maire de Parmain.

Nombre de Conseillers

En exercice : 29
Présents : 22
Pouvoirs : 7
Votants : 29

PRÉSENTS :

Nadine CALVES, Alexis PENPENIC, Alain PRISSETTE, Stéphane GEAY, Naïma NAÏT-SEGHIR, Stéphane ALONSO, Manon MORIN, Renée BOU ANICH, Arthur WUCHNER, Estelle GLONDU, Armelle BLAISOT, Patrick LECHAT, Maria NOBLE, Virginie VERRINO, Nathalie DUPRÉ, Patrice VAN DER HAM, Eugénia GONCALVES, Sandrine COCHETEUX, Didier PONNET, Isabelle LASTERNAS, Guy PORTIER.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Valérie MICHEL pouvoir à Alain PRISSETTE, Louise FEINSOHN pouvoir à Alexis PENPENIC, Michel DAMERVAL pouvoir à Nadine CALVES, Pierre LEUX pouvoir à Renée BOU ANICH, Émilie PORTIER pouvoir à Guy PORTIER, Erwan JEAN-BAPTISTE pouvoir à Naïma NAÏT-SEGHIR, Olivier MANCHERON pouvoir à Loïc TAILLANTER.

Naïma NAÏT-SEGHIR a été désignée Secrétaire de Séance.

OBJET : Bilan d'activité - année 2025 du SIPIAP

VU l'article L 5211-39 du CGCT, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté ;

CONSIDÉRANT que le rapport du Syndicat Intercommunal de la Piscine de l'Isle-Adam Parmain (SIPIAP) fait l'objet d'une communication par le maire ou son représentant au conseil municipal en séance publique ;

CONSIDÉRANT que ce rapport fournit les informations essentielles à caractère organisationnel et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du SIPIAP et d'assurer ainsi une plus grande transparence vis-à-vis des administrés ;

Sur exposé de Madame Renée BOU ANICH,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

- **PREND ACTE** du bilan d'activités du SIPIAP, ci-annexé, pour l'exercice 2025.

« Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou sur la plateforme « Télérecours Citoyen » : www.telerecours.fr. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte ».



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN

Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



BILAN D'ACTIVITE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISCINE DE L'ISLE-ADAM PARMAIN



Exercice 2025

ARTICLE PRELIMINAIRE

Syndicat Intercommunal :

Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté de l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'ECPI sont entendus. Le président du Syndicat peut être entendu à sa demande ou à la demande du conseil municipal de la commune membre.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité du syndicat. »

ARTICLE PRELIMINAIRE

PRESENTATION

- A- Définition
- B- Composition
- C- Localisation géographique

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 24/06/2026

ID : 095-259500254-20260624-202614-DE

S²LO

HISTORIQUE

ORGANISATION

- A- Fonctionnement
- B- Les moyens du Syndicat
- C- Température de l'eau
- D- Activités du SIPIAP
- E- Tarifs des entrées et Activités
- F- Accueil des scolaires
- G- Mise à disposition
- H- Associations

LES MOYENS HUMAINS

- Organigramme

L'EXECUTION BUDGETAIRE

- A- Présentation générale du compte administratif
- B- Dépenses de Fonctionnement
- C- Recettes de fonctionnement
- D- Dépenses d'investissement
- E- Recettes d'investissement
- F- Etat de la Dette

OCCUPATION DES BASSINS

- A- Ouverture du Site – fermeture du site
- B- Répartition de l'occupation des bassins

ACTIVITE DES BASSINS - SIPIAP

- A- Activités à l'Année
- B- Evolution de la fréquentation du public
- C- Les scolaires

ACTIVITE DES BASSINS – HORS SIPIAP

RECETTES DU SIPIAP

- A- Entrées sans abonnement
- B- Cartes d'abonnement
- C- Sauna-Hammam
- D- Participations et Conventions

ENTRETIEN DE L'ETABLISSEMENT

CONCLUSION

A. DEFINITION

Le SIPIAP est le Syndicat Intercommunal de la Piscine de l'Isle-Adam Parmain.

B. COMPOSITION

Le syndicat est composé de 2 communes : L'Isle-Adam et Parmain.

Le territoire intercommunal s'étend sur 24,14km² pour une population de 17 980 habitants.

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

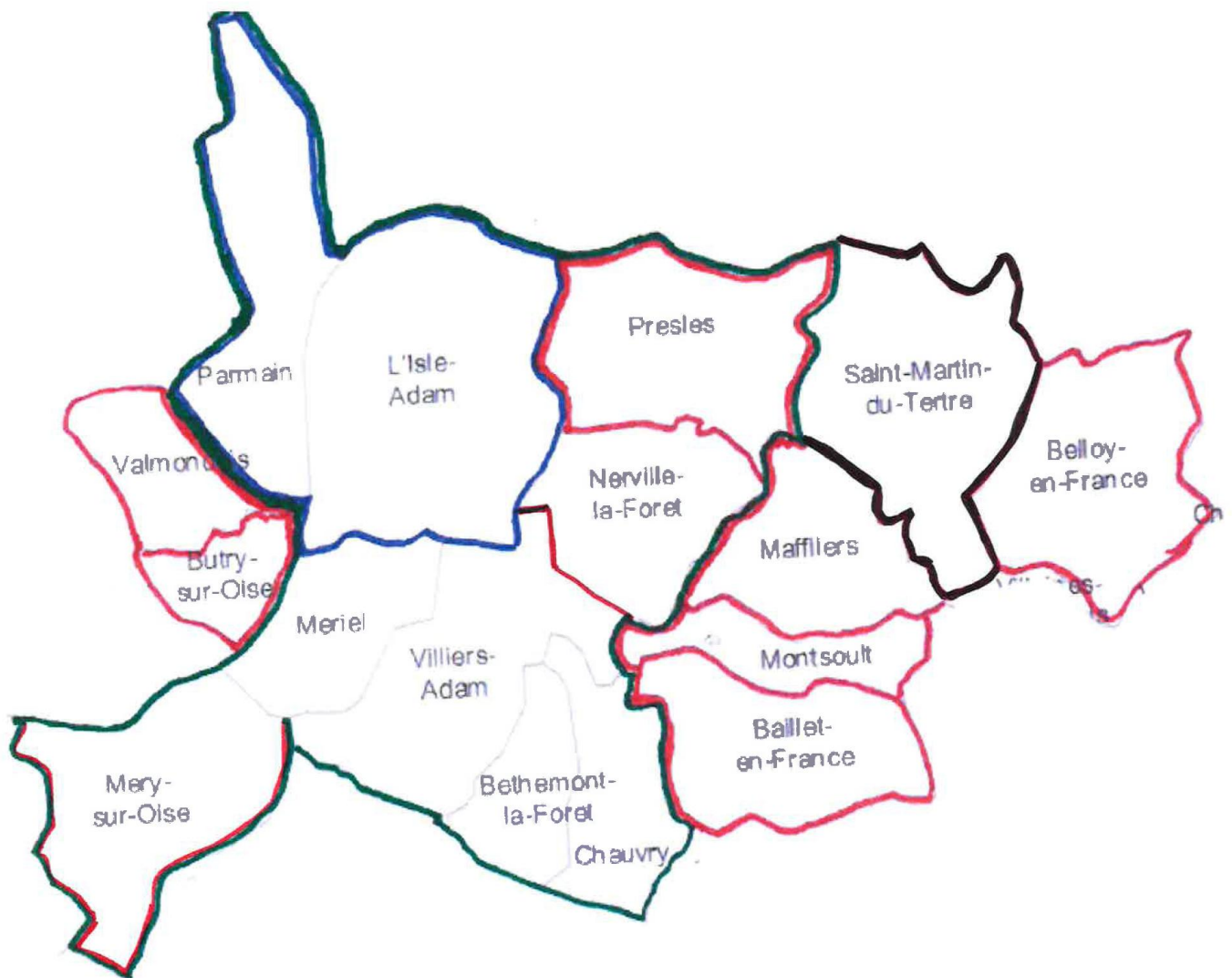
Publié le 24/06/2026

ID : 095-259500254-20260624-202614-DE

S²LOW

C. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

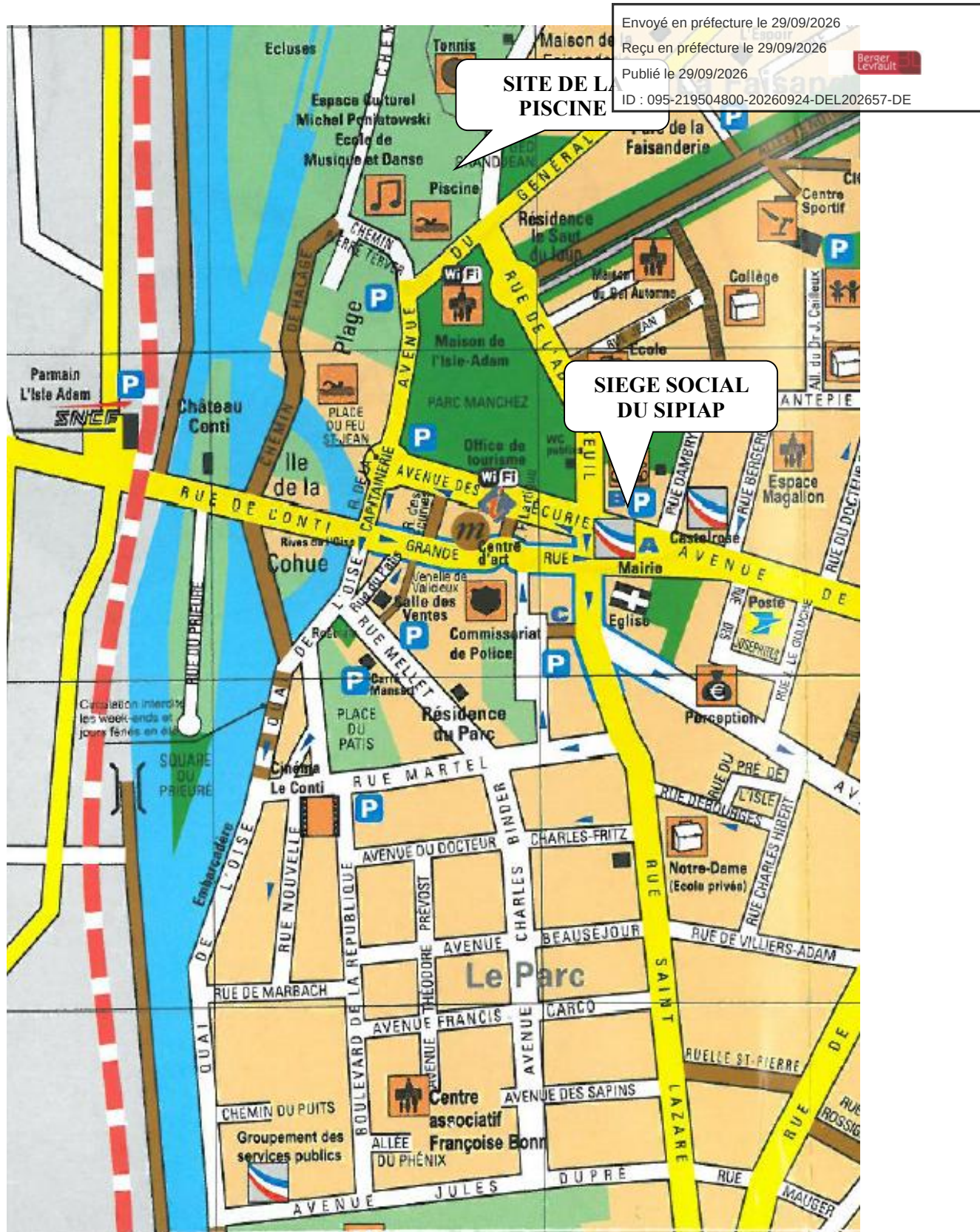
Le SIPIAP composé des deux villes franciliennes du centre nord du Val-d'Oise est situé sur les deux rives de l'Oise à vingt-cinq kilomètres à vol d'oiseau au nord-nord-ouest des portes de Paris, une dizaine au nord-est de Pontoise et trente-cinq au sud de Beauvais.



Territoire du SIPIAP : L'Isle-Adam et Parmain

Territoire de la CCVO3F

Communes ayant une convention pour l'accueil des scolaires



Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 24/06/2026

ID : 095-259500254-20260624-202614-DE



2002 : Modification des statuts et création du Syndicat Intercommunal de la Piscine de L'Isle-Adam Parmain, le SIPIAP.

Sa principale tâche est la réalisation d'audit et le chiffrage des travaux de remise aux normes et de modernisation du bâtiment existant ou la réalisation d'une nouvelle piscine. Après étude et en concertation avec les municipalités de L'Isle-Adam et de Parmain, la décision de construire un nouveau complexe moderne est entérinée.

La volonté du SIPIAP est alors de permettre à ses administrés, aux partenaires existants et futurs (scolaires, associations, communes, ...) de disposer d'un complexe sportif assurant un meilleur accueil du public, une sécurité aux visiteurs, une accessibilité aux personnes à mobilité réduite, des conditions de travail optimales à son personnel mais aussi la possibilité de diversifier ses activités.

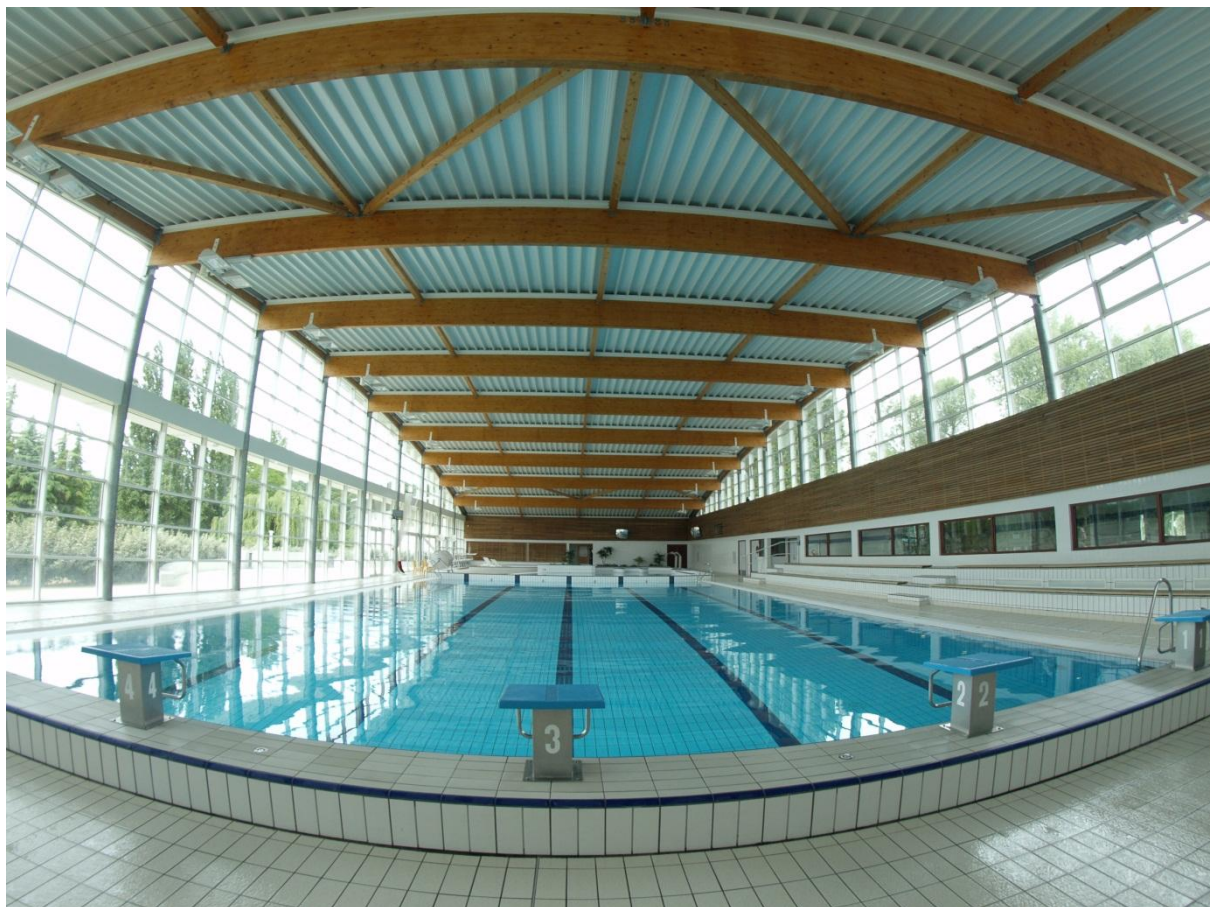
2003/2006 : Etudes, montage financier.

2006 : Pose de la première pierre.

2006/2008 : Travaux de construction

08/08/2008 : Ouverture du nouvel équipement sportif au public.

2009 : Inauguration du bâtiment en présence de M. le Député Maire, Axel PONIATOWSKI, de M. le Conseiller général Roland GUICHARD, maires respectifs des communes de L'ISLE-ADAM et de PARMAIN, de M. le Président du Conseil Général du Val d'Oise, Didier ARNAL et de M. Olivier GALIANA, représentant M. le Président de la Région Ile-de-France.



Le SIPIAP est administré par un Comité Syndical composé de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants, désignés par le Conseil Municipal des communes membres.

Le Président, élu par le Comité Syndical est le chef de l'exécutif ; il a reçu délégation du Comité lui permettant de conclure des affaires dans des domaines précis (contrats d'assurance, marchés publics, régies comptables, gestion de trésorerie et dette inscrite au Budget).

La Vice-présidente a été désignée parmi les membres du Comité Syndical. Elle dispose d'une délégation de signature générale en cas d'empêchement du Président.

Les décisions prises par délégation font l'objet de compte-rendu lors de chaque Comité Syndical.

Composition du Comité Syndical à compter du 24 juillet 2020 :

QUALITE	NOM	PRENOM	VILLE REPRESENTEE
PRESIDENT	MOREAU	Joël	L'ISLE-ADAM
DELEGUEE	PROCOPPE	Aurélie	L'ISLE-ADAM
DELEGUE	BRUNEL	Gérard	L'ISLE-ADAM
VICE-PRESIDENTE	BOU-ANICH	Renée	PARMAIN
DELEGUE	DAMERVAL	Michel	PARMAIN
DELEGUE	PENPENIC	Alexis	PARMAIN

Le comité syndical se réunit sur convocation du Président. Sur 2024, se sont tenues les réunions suivantes :

Date	Points à l'ordre du jour
12/03/2025	Approbation du compte rendu de la séance du 07 novembre 2024
	Compte-rendu des décisions
	Rapport d'Orientations Budgétaires 2024
03/04/2025	Approbation du compte rendu de la séance 12 mars 2025
	Compte-rendu des décisions
	Approbation du CFU 2024
	Affectation des résultats
	Vote du budget primitif 2025
02/07/2025	Approbation du compte rendu de la séance du 03 avril 2025
	Décision modificative n°1
	Bilan d'activité 2024
	Tarifs pour l'utilisation de la piscine par les communes, les associations, les collèges et lycée
	Modification du tableau des emplois – création du grade attaché hors classe
27/11/2025	Approbation du compte rendu de la séance du 02 juillet 2025
	Décision modificative n°2
	Participation 2026 de la ville de L'ISLE-ADAM
	Participation 2026 de la ville de PARMAIN
	Procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030 du centre interdépartemental de gestion
	Modification du RIFSEEP applicable aux agents du Syndicat Intercommunal de la Piscine de L'Isle-Adam Parmain –
	Modalités de calcul de la part fixe en cas d'absence pour CMO, CLM, CLD RIFSEEP

B- LES MOYENS DU SYNDICAT

- ❖ Le site, construit par le SIPIAP, situé au 1 avenue Paul Thoureau à L'Isle Adam, a ouvert ses portes au public le 8 août 2008. Composé de plus de 400 m² de plans d'eau à disposition du public, cet espace aquatique comprend :



- ❖ Un bassin sportif intérieur de 312,5 m² comprenant un bassin sonorisé de 25 mètres par 12,5 mètres à profondeur variable de 1,80m à 2,20m.
- ❖ Un bassin ludique intérieur de 115 m² avec une rivière à contre-courant, une cascade, des jets de massage et une zone aquagym...
- ❖ Une pataugeoire pour les plus petits avec des jets et un champignon d'eau.
- ❖ Un espace détente composé d'un sauna et d'un hammam.
- ❖ Un solarium et des espaces verts de détente pour la saison estivale

C- TEMPERATURE DE L'EAU

Nous garantissons à nos visiteurs, une eau à température constante tout au long de l'année :

- 27° C dans le grand bassin,
- 29° C dans le petit bassin. Elle est portée à 32° lors de l'activité des Bébés Nageurs.

Cette température se situe dans la moyenne haute constatée dans les piscines alentours.

D- ACTIVITES PROPOSEES PAR LE SIPIAP

La piscine L'Isle-Adam / Parmain, propose également des activités à l'année ou sur des périodes ponctuelles comme les vacances scolaires afin de satisfaire un large éventail d'utilisateurs :

- Bébés nageurs, activité réservée aux enfants de 6 mois à 5 ans,
- Cours collectifs de natation pour les 4 - 7 ans,
- Cours collectifs adultes,
- Apprentissage Enfant et Adulte,
- Familiarisation Enfant et Adulte,
- Perfectionnement Enfant et Adulte,
- Aquagym,
- Aqua-Bike,
- Stage de natation pour enfants 6/10 ans débutants



**1- TARIF DES ENTREES DEPUIS LE 15 AVRIL 2024**

Lors du comité syndical du 04 avril 2024, il a été décidé d'instaurer des tarifs préférentiels, à l'unité, pour les seniors de 65 ans et plus ainsi que pour les jeunes de 12 à 17 ans afin d'être plus attractif et d'optimiser les recettes du SIPIAP

TARIFS												
Applicables au 15 Avril 2024												
TARIFS	L'ISLE-ADAM et PARMAIN				CCVO3F				EXTÉRIEURS			
	À l'unité	Abonnements*			À l'unité	Abonnements*			À l'unité	Abonnements*		
		10 entrées	20 entrées	30 entrées		10 entrées	20 entrées	30 entrées		10 entrées	20 entrées	30 entrées
ENFANT de -3 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
ENFANT de -12 ans	3.40 €	27.00 €	53.00 €	78.00 €	4.00 €	32.00 €	62.00 €	91.00 €	5.50 €	47.00 €	91.00 €	131.00 €
Ados (12 à 17 ans) / Étudiants (cartes)	3.90 €				4.70 €				6.50 €			
ENTRÉE SIMPLE	4.50 €	37.00 €	71.00 €	103.50 €	5.50 €	46.00 €	90.00 €	131.00 €	7.50 €	64.00 €	125.00 €	182.00 €
Séniors 65 ans et plus	4.10 €				5.10 €				7.00 €			
ENTRÉE SIMPLE + SAUNA/HAMMAM (+18ans)	11.50 €				12.50 €				14.00 €			
SUPPLÉMENT SAUNA/HAMMAM (+18 Ans)	+ 8.00 €				+ 9.00 €				+ 9.50 €			
LOCATION BIKE (uniquement sur les ouvertures du midi)	8.00 €											
TARIFS	PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP (sur présentation d'une carte d'invalidité de 80 % et plus, en cours de validité)											
ADULTE	2.30 €				3.00 €				3.50 €			
ENFANT	1.70 €				2.00 €				2.70 €			
ACCOMPAGNATEUR	GRATUIT				GRATUIT				GRATUIT			
CONSIGNE CASIERS :	Pièce de 1 €	REPLACEMENT CARTE : (perdue, cassée, volée, etc.)				1.50 €						

* Les abonnements sont valables pour un an à partir de la date d'achat sur présentation d'un justificatif de domicile.

2- TARIF DES ACTIVITES DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2024

TARIFS ACTIVITES	L'ISLE-ADAM PARMAIN			CCVO3F-EXTERIEURS		
	ACTIVITES A L'ANNEE	FRAIS D'INSCRIPTION	SEANCE	ACTIVITES A L'ANNEE	FRAIS D'INSCRIPTION	SEANCE
Bébé nageur	255 €	10 €	9 €	300 €	10 €	11 €
Ecole de natation enfant	240 €	10 €		270 €	10 €	
Natation adulte	240 €	10 €		270 €	10 €	
Crevettes	300 €	10 €		340 €	10 €	
Aquagym	255 €	10 €	9 €	300 €	10 €	11 €
Aqua bike	300 €	10 €	12 €	340 €	10 €	15 €

Réduction de 25% sur la 3^{ème} activité et suivantes (inscriptions et plus au sein d'un même foyer)

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 29/09/2026
ID : 095-219504800-20260924-DEL202657-DE

Afin de répondre à ses difficultés financières, le SIPIAP a augmenté ses tarifs.

En effet, compte tenu la conjoncture actuelle, le SIPIAP subit de fortes hausses de fluides bien qu'il ait contractualisé un marché de performance énergétique.

Aussi, les inscriptions administratives demandant de plus en plus de rigueur (suivi des impayés, mise à disposition d'une carte magnétique, gestion des réclamations...) des frais d'inscription ont été mis en place pour toute nouvelle adhésion.

3- PAIEMENT DES ACTIVITES EN TROIS FOIS

Lors de la réunion du Comité Syndical du 24 mai 2012, l'assemblée a décidé de mettre en place à compter de la saison 2012-2013, la possibilité de régler en trois fois les frais d'inscription des activités à l'année. Pour toute nouvelle inscription, 10 € de frais d'inscription sont facturés lors du paiement du 1^{er} acompte.

Les prélèvements se décomposent comme suit :

Activités	Aquagym, Bébés Nageurs		Crevettes Aqua bike		Ecole de Natation, Natation adultes	
	Habitants de L'Isle-Adam et Parmain : 255.00 €	Habitants extérieurs : 300.00 €	Habitants de L'Isle-Adam et Parmain : 300.00 €	Habitants extérieurs : 340.00 €	Habitants de L'Isle-Adam et Parmain : 240.00 €	Habitants extérieurs : 270.00 €
1 ^{er} acompte	85 €	100 €	100 €	114 €	80.00 €	90.00 €
2 ^{ème} acompte	85 €	100 €	100 €	113 €	80.00 €	90.00 €
3 ^{ème} acompte	85 €	100 €	100 €	113 €	80.00 €	90.00 €

F- L'ACCUEIL DES SCOLAIRES

Depuis sa création, la piscine est ouverte pendant l'année scolaire aux classes des écoles maternelles et élémentaires des deux villes adhérentes qui sont accueillies par cycle de 15 ou 30 séances annuelles.

Par ailleurs, certains établissements scolaires viennent également pendant l'année scolaire selon des horaires préalablement définis en accord avec l'Education Nationale. Ces créneaux d'accueil font l'objet de conventions signées entre les mairies et le SIPIAP. Les séances sont réparties de septembre à juin.

Depuis la rentrée 2022, le SIPIAP accueille les classes de CE2/CM2, par cycle de 10 séances des communes de Presles, Nerville-la-Forêt, Chauvry/ Béthemont-la-Forêt, Villiers-Adam, Méry-sur-Oise, Mériel avec un tarif préférentiel du fait que la CCVO3F participe fortement au financement des cours de natation

Durant l'année 2025, les classes d'Auvers sur Oise, Baillet-en-France, Belloy-en-France, Maffliers, Montsoul, Valmondois, Butry sur Oise ont été également accueillies sur le site par le biais de conventions d'utilisation entre les communes et le SIPIAP.

Les collèges et les lycées peuvent être accueillis dans les mêmes conditions que les écoles primaires.

La piscine a reçu durant l'année, les collèges ; les Coutures de Parmain, Pierre et Marie Curie et Notre Dame de L'Isle Adam ainsi que le lycée Fragonard de L'Isle Adam.

Les centres de loisirs de L'Isle Adam et Parmain fréquentent la piscine pendant les vacances scolaires.

G- LES MISES A DISPOSITION

Dans le cadre de sa mission de service public, la piscine met à disposition ses bassins à différentes associations et structures qui viennent parfaire leurs entraînements sur des créneaux mais aussi en dehors des heures d'occupation de l'établissement. Il s'agit notamment des Sapeurs-Pompiers de L'Isle-Adam et Champagne-sur-Oise pour leur entraînement de corps ou d'exercices plus globaux de sécurité sur édifice public.

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le 24/06/2026
ID : 095-259500254-20260624-202614-DE



H- LES ASSOCIATIONS ET AUTRES ETABLISSEMENTS

Les associations peuvent aussi obtenir des créneaux, dans le cadre de convention d'utilisation, conclues annuellement pour l'année scolaire (de septembre à juin).

Ainsi, le SIPIAP a passé des conventions d'usage avec les associations suivantes :

- L'ASVO,
- Le Groupe Plongée,
- L'UNSS du Lycée Fragonard,
- L'UNSS du collège Pierre et Marie Curie
- Eau Bien Être
- Et l'Aqua-Forme d'Auvers-sur-Oise

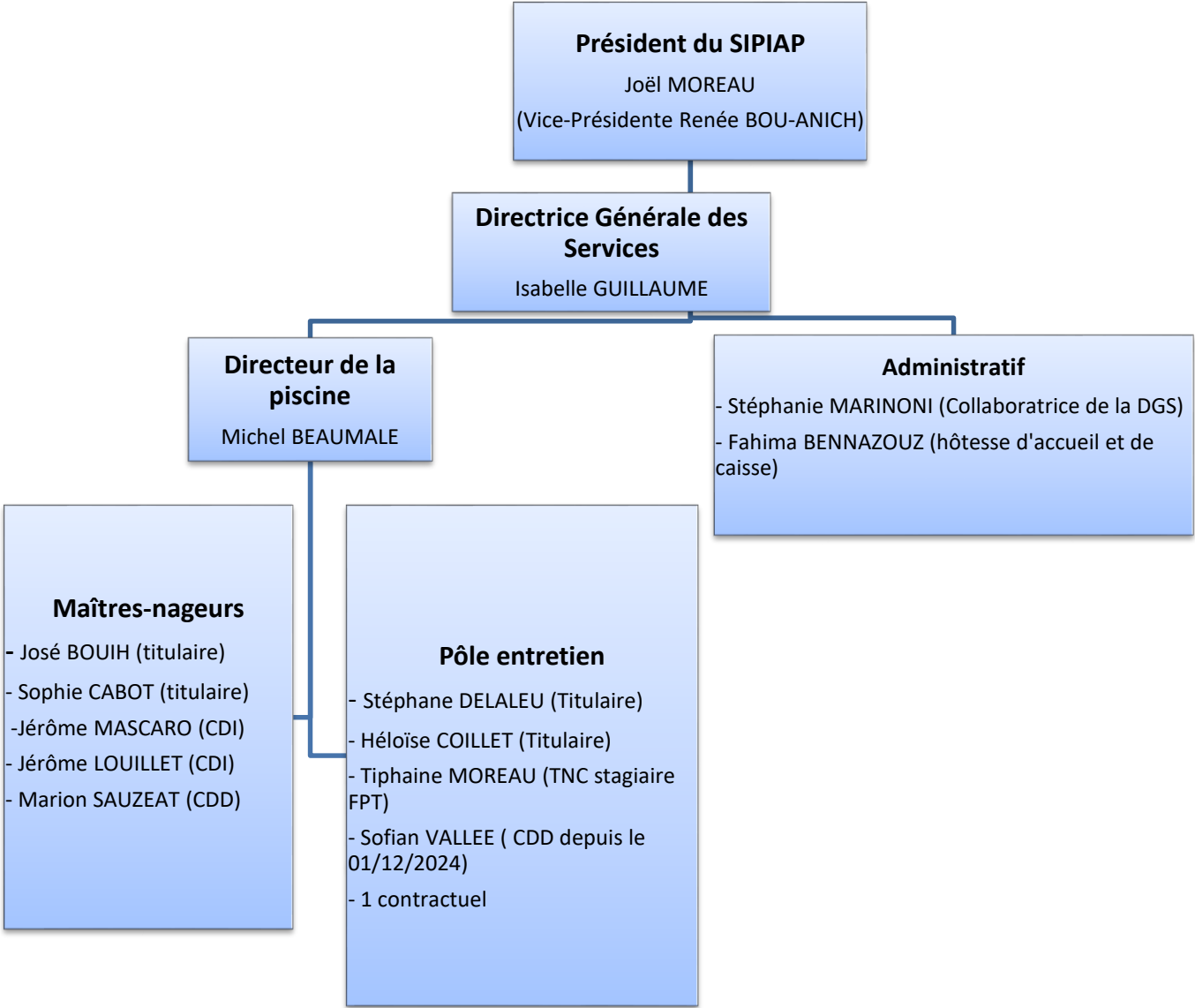
De plus, des conventions pour l'utilisation de la piscine ont été établies notamment avec la Clinique Conti pour les femmes enceintes ainsi qu'avec un sophrologue (sophrologie dans l'eau), un professeur de yoga (yoga dans l'eau) et un professeur de Watsu. L'IME de

LES MOYENS HUMAINS

Le personnel du SIPIAP se compose :

- D'emplois permanents : agents titulaires et contractuels,
- Des emplois non-permanents :
 - Des agents titulaires d'autres collectivités territoriales, au titre du régime de cumul d'activités, conformément aux décrets n°2007-658 du 2 mai 2007 et n°2011-82 du 20 janvier 2011, Ces agents sont chargés de l'animation des Bébés Nageurs,
 - Des emplois occasionnels recrutés afin de pallier le manque de personnels sur des périodes ponctuelles (alinéa 2 article 3 de la loi du 26 janvier 1984)

ORGANIGRAMME DES SERVICES DU 1^{ER} JANVIER A



Les membres du Comité syndical ont voté lors de la séance ordinaire du 03 avril 2025 le compte financier unique (CFU) 2024, qui peut se résumer ainsi :

A- Présentation générale du compte financier unique 2025

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 286 734,06	2 320 805,07	3 607 539,13
	Recettes réalisées (1)	B	377 602,70	3 102 110,35	3 479 713,05
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	993 778,79	2 418 810,95	3 412 589,74
	Dépenses réalisées (1)	E	243 621,77	1 405 516,72	1 640 138,49
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	133 980,93	1 696 593,63	1 830 574,56
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-292 955,27	98 005,88	-194 949,39
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-158 974,34	1 794 599,51	1 635 625,17
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-158 974,34	1 794 599,51	1 635 625,17

B- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CFU 2025

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	718 244,16	619 017,75	31 875,69	650 893,44	90,62	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	630 828,00	604 231,40	0,00	604 231,40	95,78	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	26 100,00	25 903,48	0,00	25 903,48	99,25	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 375 172,16	1 249 152,63	31 875,69	1 281 028,32	93,16	0,00
66	Charges financières	55 915,00	45 756,51	0,00	45 756,51	81,83	0,00
67	Charges spécifiques	100,00	0,10	0,00	0,10	0,10	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	100,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		1 433 187,16	1 296 909,24	31 875,69	1 328 784,93	92,72	0,00
023	Virement à la section d'investissement	908 500,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	77 123,79	76 731,79	0,00	76 731,79	99,49	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		986 623,79	76 731,79	0,00	76 731,79	7,79	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		2 418 810,95	1 373 641,03	31 875,69	1 405 516,72	58,11	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		2 418 810,95	1 373 641,03	31 875,69	1 405 516,72		0,00

C- RECETTES DE FONCTIONNEMENT CFU 2025

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 29/09/2026



ID : 095-219504800-20260924-DEL202657-DE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	6 745,11	13 166,28	0,00	13 166,28	195,20	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	545 000,00	644 282,65	0,00	644 282,65	118,22	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	945 147,96	941 174,86	0,00	941 174,86	99,58	0,00
75	Autres produits de gestion courante	823 912,00	1 503 486,56	0,00	1 503 486,56	182,48	0,00
Total des recettes de gestion des services		2 320 806,07	3 102 110,35	0,00	3 102 110,35	133,67	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		2 320 806,07	3 102 110,35	0,00	3 102 110,35	133,67	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		2 320 806,07	3 102 110,35	0,00	3 102 110,35	133,67	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		98 006,88					
Total des recettes de la section de fonctionnement		2 418 810,95	3 102 110,35	0,00	3 102 110,35		0,00

D- DEPENSES D'INVESTISSEMENT CFU 2025

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	112 500,00	90 700,77	80,62	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	728 357,79	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		840 857,79	90 700,77	10,79	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	152 921,00	152 921,00	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		152 921,00	152 921,00	100,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		993 778,79	243 621,77	24,51	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		993 778,79	243 621,77	24,51	0,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		292 966,27			
Total des dépenses de la section d'investissement		1 286 734,06	243 621,77		0,00

E- RECETTES D'INVESTISSEMENT CA 2025

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 29/09/2026

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 24/06/2026

Berger
Levisault

ID : 095-219504800-20260924-DEL202657-DE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)		31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	301 110,27	300 870,91	99,92	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		301 110,27	300 870,91	99,92	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	908 500,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	77 123,79	76 731,79	99,49	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		985 623,79	76 731,79	7,79	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		1 286 734,06	377 602,70	29,35	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		1 286 734,06	377 602,70		0,00

F- ETAT DE LA DETTE

ORGANISME	DATE DE L'EMPRUNT	DESIGNATION DE L'EMPRUNT	DUREE	MONTANT DE L'EMPRUNT	TAUX D'INTERÊTS	PERIODICITE DES ECHEANCES	ENCOURS AU 31 DECEMBRE 2025	ANNUITES PAYEES EN 2025
CAISSE D'EPARGNE	25/09/2020	Prêt n°005781G	20	3 058 420.24	1.67%	Trimestrielle	2 255 584,99 €	192 185.38 €
TOTAL				3 058 420.24			2 255 584,99 €	192 185.38 €

A- OUVERTURE – FERMETURE DU SITE – ANNEE 2025

Conformément à la législation en vigueur, il y a eu deux périodes de vidange des bassins sur l'année 2025, permettant aussi de mettre en place des actions de maintenance lourde.

Elles se sont déroulées en août et fin décembre 2025.

Le SIPIAP a aussi fermé les portes de ses installations certains jours fériés ainsi que pendant les congés annuels, en dehors des périodes de vidange :

- Lundi 21 avril 2025
- Les jeudis 1^{er} et 08 mai 2025
- Lundi 09 juin 2025
- Jeudi 29 mai 2025
- Samedi 1^{er} novembre 2025
- Mardi 11 novembre 2025
- Du 02 au 31 août 2025
- Du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026

B- REPARTITION DE L'OCCUPATION DES BASSINS

La piscine, composée de deux bassins, accueille tout au long de l'année et pendant les vacances scolaires :

- Le public,
- Les activités SIPIAP à l'année et pendant les vacances scolaires,
- Les scolaires (élémentaires et maternelles),
- Les associations,
- Divers : les pompiers, les centres de loisirs, la préparation des Maîtres-Nageurs Sauveteurs

ACTIVITES DES BASSINS - SIPIAP**A- ACTIVITES A L'ANNEE 2025**

ACTIVITES A L'ANNEE	NOMBRES D'INSCRITS
Aquagym	165
Aqua bike	10
Bébés Nageurs	69
Castors	29
Ecole de Natation	163
Natation adultes	81
Frais inscription	150
Total	667

ACTIVITES A LA SEANCE	NOMBRES D'INSCRITS
Aquagym	23
Aqua bike	2
Bébés Nageurs	86
Total	111

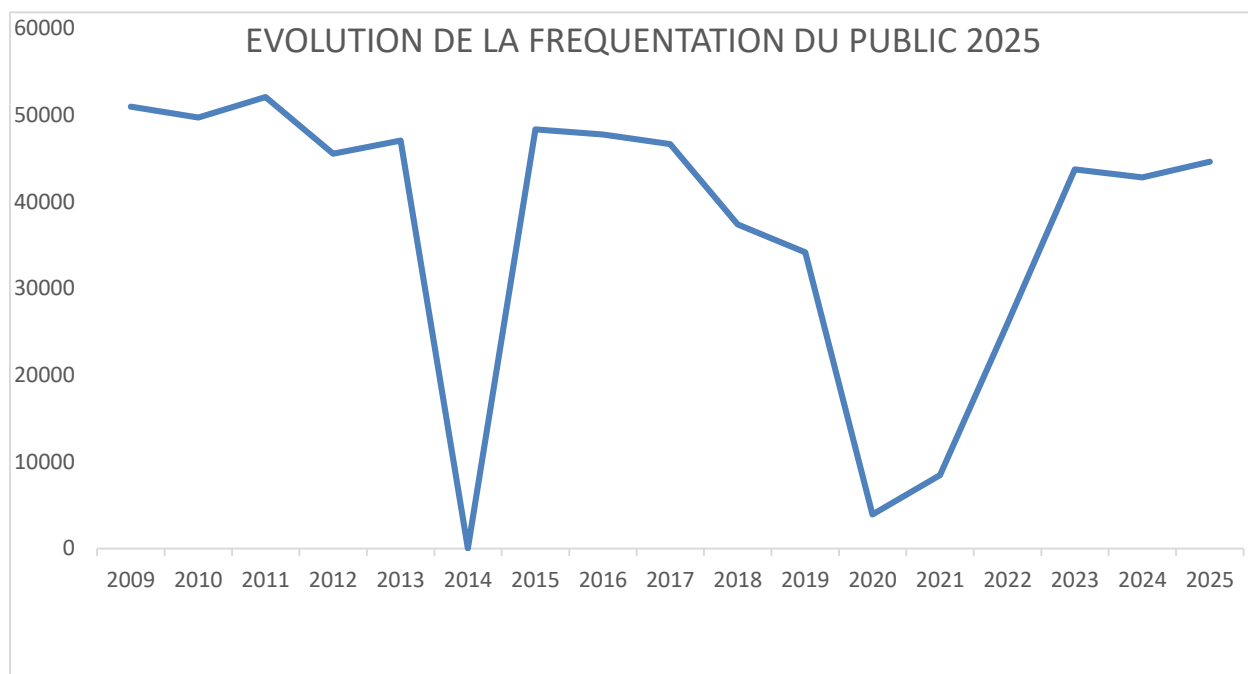
B- EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DU PUBLIC 2025

Depuis l'ouverture du complexe, nous pouvons suivre l'évolution de la fréquentation du public.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le 29/09/2026
ID : 095-219504800-20260924-DEL202657-DE

Année	Entrée public
2008	24 531
2009	50 967
2010	49 705
2011	52 097
2012	45 562
2013	47 044
2014	*
2015	48 350
2016	47 750
2017	46 638
2018	37 378
2019	34 168
2020	3 903
2021	8468
2022	25 971
2023	43 726
2024	42 801
2025	44 607

* En 2014, a été mis en place le nouveau système de caisse. Ce dernier ne comptabilisait pas au départ, les passages des cartes d'abonnement papier. En conséquence, il est difficile de connaître la fréquentation du public. On peut toutefois dire qu'elle est sensiblement égale à celle des années antérieures.



Le SIPIAP accueille, tout type de conventions confondues, les élèves des classes maternelles et élémentaires suivantes :

Ecoles élémentaires et maternelles	Communes	Séances prévues	Séances réalisées
Ecole élémentaire de Chaponval Ecole élémentaire Les Aulnaies	AUVERS SUR OISE	16	16
Ecole élémentaire Henri Boiscommun Ecole maternelle et élémentaire Les Clottins	BAILLET EN FRANCE	30	29
Ecole élémentaire Albert Boucher	BELLOY-EN-FRANCE	20	19
Ecole élémentaire Honoré de Balzac Ecole élémentaire Albert CAMUS Ecole élémentaire de Cassan Ecole maternelle Chantefleur Ecole maternelle Jean de la Fontaine Ecole maternelle Dambry	L'ISLE ADAM	210	210
Ecole élémentaire du Cèdre	MAFFLIERS	10	10
Ecole élémentaire Jules Ferry Ecole élémentaire Alphonse Daudet	MONTSOULT	29	28
Ecole Raoul Sales	BUTRY-SUR-OISE	10	10
Ecole élémentaire Maurice Genevoix Groupe scolaire du Centre Ecole élémentaire Jouy-le-Comte Ecole maternelle du Centre Ecole maternelle Maurice Genevoix	PARMAIN	94	94
Ecole élémentaire Pierre Brossolette Ecole élémentaire du Nantouillet Ecole maternelle du Centre	PRESLES	52	52
Ecole élémentaire Robert Hoffman	VALMONDOIS	10	9
Ecole élémentaire de Nerville la Forêt	NERVILLE-LA-FORÊT	10	10
Ecoles élémentaires de Méry-sur-Oise	MERY-SUR-OISE	80	75
Ecoles élémentaires de Mériel	MERIEL	30	29
Ecole élémentaire de Villiers Adam	VILLIERS ADAM	10	10
Ecole élémentaire Bêthemont/Chauvry	BETHEMONT CHAUVRY	10	10

ACTIVITES DES BASSINS – HORS SIPIAP

Comme mentionné dans le paragraphe H- LES ASSOCIATIONS du chapitre ORGANISATION, des conventions d'utilisation de la piscine ont été contractées.

Le SIPIAP a ainsi mis à disposition ses installations auprès des associations suivantes :

ASSOCIATIONS
Aqua-Forme d'Auvers sur Oise
A.S.V.O.
GROUPE PLONGEE
UNSS collège Pierre et Marie Curie
EAU BIEN ÊTRE

RECETTES DU SIPIAP

A- ENTREES SIMPLES

1- ENTREES SIMPLES ADULTES

Les entrées adultes représentent **4132 personnes** pour un montant total de **22 698.00 €** réparties ainsi :

Désignation	Nombre	Total
L'Isle Adam	1348	6065.90 €
Parmain	378	1701.00 €
Bêthemont la Forêt	6	33.00 €
Chauvry	7	38.50 €
Nerville-la-Forêt	39	214.5 €
Presles	117	643.5 €
Villiers-Adam	30	165.00 €
Mériel	312	1716 €
Méry sur Oise	247	1358.5
Extérieurs	1318	9884.90 €
Adulte HANDI L'Isle Adam Parmain	209	480.7 €
Adulte HANDI CCVO3F	64	192.00 €
Adulte HANDI extérieurs	54	188
CNAS	0	0.00 €
Commerçant	3	16.5 €
Total	4132	22 698,00€

2- ENTREES SIMPLES SENIOR

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 29/09/2026

ID : 095-219504800-20260924-DEL202657-DE



Les entrées seniors, représentent **165** et ont généré **912.00 €** :

Désignation	Nombre	Total
L'Isle Adam	54	221.40 €
Parmain	13	53.30 €
Bêthemont la Forêt	0	0.00 €
Chauvry	0	0.00 €
Nerville-la-Forêt	0	0.00 €
Presles	8	40.80 €
Villiers-Adam	3	14.10 €
Mériel	11	56.10 €
Méry sur Oise	3	15.30 €
Extérieurs	73	511.00 €
Total	165	912.00 €

3- ENTREES SIMPLES ADO 12/17 ANS OU ETUDIANTS

Les entrées ado 12/17 ans et étudiants, représentent **375** ado **12/17 ans et étudiants** et ont généré **1808.50 €** :

Désignation	Nombre	Total
L'Isle Adam	131	510.90 €
Parmain	59	230.10 €
Bêthemont la Forêt	0	0.00 €
Chauvry	0	0.00 €
Nerville-la-Forêt	0	0.00 €
Presles	23	108.10 €
Villiers-Adam	3	14.10 €
Mériel	39	183.30 €
Méry sur Oise	10	47.00 €
Extérieurs	110	715.00 €
Total	375	1 808.50 €

4- ENTREES SIMPLES ENFANTS

Les entrées enfants, représentent **2 673 jeunes** et ont généré **10 859.70 €** :

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 29/09/2026

ID : 095-219504800-20260924-DEL202657-DE



Désignation	Nombre	Total
L'Isle Adam	1080	3671.90 €
Parmain	281	955.40 €
Bêthemont la Forêt	4	16.00 €
Chauvry	4	16.00 €
Nerville-la-Forêt	9	36.00 €
Presles	46	184.00 €
Villiers-Adam	4	16.00 €
Mériel	184	736.00 €
Méry sur Oise	156	624.00 €
Extérieurs	785	4317.50 €
Enfant HANDI L'Isle Adam Parmain	28	51.00 €
Enfant HANDI CCVO3F	41	82.00 €
Enfant HANDI extérieurs	51	153.90 €
Total	2673	10 859.70 €

B- CARTES D'ABONNEMENT

Le SIPIAP propose aux habitants de l'Isle-Adam Parmain ainsi qu'aux habitants extérieurs à la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts des cartes d'abonnement, valables 1 an et composées de des tarifs préférentiels suivants :

Désignation	Nombre de cartes vendues	Montant total
Carte 10 entrées adulte L'Isle Adam	450	16 687.00 €
Carte 20 entrées adulte L'Isle Adam	53	3763.00 €
Carte 30 entrées adulte L'Isle Adam	43	4450.50 €
Carte 10 entrées enfant L'Isle Adam	97	2618.60 €
Carte 20 entrées enfant L'Isle Adam	4	212.00 €
Carte 30 entrées enfant L'Isle Adam	2	156.00 €
Carte 10 entrées adulte Parmain	137	5069.00 €
Carte 20 entrées adulte Parmain	22	1562.00 €
Carte 30 entrées adulte Parmain	18	1845.50 €
Carte 10 entrées enfant Parmain	22	594.00 €
Carte 20 entrées enfant Parmain	0	0.00 €
Carte 30 entrées enfant Parmain	1	78.00 €
Carte 10 entrées adulte extérieurs	119	7 616.00 €
Carte 20 entrées adulte extérieurs	5	625.00 €
Carte 30 entrées adulte extérieurs	5	910.00 €

Carte 10 entrées enfant extérieurs	17	
Carte 20 entrées enfant extérieurs	1	
Carte 30 entrées enfant extérieurs	0	0.00 €
Carte 10 entrées adulte ccvo3f	111	5 106.00 €
Carte 20 entrées adulte ccvo3f	9	810.00 €
Carte 30 entrées adulte ccvo3f	0	0.00 €
Carte 10 entrées enfant ccvo3f	18	576.00 €
Carte 20 entrées enfant ccvo3f	3	186.00 €
Carte 30 entrées enfant ccvo3f	0	0.00 €
CNAS 10 entrées adulte	0	0.00 €
CNAS 20 entrées adulte	0	0.00 €
CNAS 30 entrées adulte	0	0.0 €
COS	0	0.00 €
Carte 10 entrées adulte commerçant L'Isle Adam	0	0.00 €
Carte 20 entrées adulte commerçant L'Isle Adam	0	0.00 €
Carte 30 entrées adulte commerçant L'Isle Adam	0	0.00 €
TOTAL	1 137	24 345.60 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026 €
Publié le 29/09/2026
ID : 095-219504800-20260924-DEL202657-DE

Pour l'année 2025, **1137** cartes ont été vendues, soit un total de **24 345.60 €**.

C- SAUNA-HAMMAM

Notre complexe met à la disposition du public exclusivement majeur, un espace détente composé d'un sauna et d'un hammam à tarif unique depuis le 2 avril 2012.

Au titre de l'année 2025, **494** entrées ont été comptabilisées soit une recette d'un montant de **5 094.15 €**

Désignation	Nombre	Total
L'Isle Adam Parmain	379	3 660.40 €
Entrées + sauna	182	2092.40 €
Supplément sauna	197	1568.00 €
CCVO3F	26	264.25 €
Entrées + sauna	9	111.25 €
Supplément sauna	17	153.00 €
EXTERIEURS	89	1 169.50 €
Entrées + sauna	72	1008.00 €
Supplément sauna	17	161.50 €
Total	494	5 094.15 €

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le 24/06/2026
ID : 095-259500254-20260624-202614-DE



D- PARTICIPATIONS ET CONVENTIONS

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 29/09/2026

ID : 095-219504800-20260924-DEL202657-DE



• PARTICIPATIONS

Le SIPIAP est un syndicat intercommunal créé avec l'appui de 2 communes : L'ISLE-ADAM et PARMAIN.

Ces communes participent au bon fonctionnement des missions du syndicat par une participation ainsi que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts.

En 2025, les participations se décomposent comme suit :

- L'Isle-Adam : participation de 314 786 € soit 26.16 €/hab.
- Parmain : participation de 169 134 € soit 29.55 €/hab.
- CCVO3F : participation de 380 000 € soit 9,46 €/hab.

• CONVENTIONS D'UTILISATION

Le SIPIAP a conclu des conventions d'utilisation pour l'accueil des scolaires des communes, lycée et collèges ainsi que les associations.

L'ensemble de ces conventions représente une recette de 359 402 €.

ENTRETIEN DE L'ETABLISSEMENT

TRAVAUX
Entretien bâtiment
Travaux de plomberie
Travaux d'électricité
Remplacement luminaires
Carrelage Petit bassin
Carrelage grand bassin
Travaux d'huissierie
Générateur Hammam
Entretien et travaux marchéCRAM

La procédure pour les vices de construction engagée au tribunal administratif a donné ses premiers résultats qui ne sont pas ceux estompés.

De ce fait, par le biais de son avocat, le SIPIAP a posé un recours auprès du tribunal pour la prise en compte globale du dossier d'expertise.

A ce jour, seul un montant de 1 503 480 € a été versé. Nous avons fait appel pour que l'assurance de la société Allouche verse sa part qui est d'environ 700 000 €

Le nombre d'entrées est légèrement en augmentation. Ceci s'explique par la fermeture de la piscine de Beaumont sur Oise pour travaux durant 6 mois.